

**Politique de l'eau en Algérie :  
les modèles marchands face à la pauvreté**

**Samir Baha-eddine MALIKI**  
Chargé de Cours  
Université de Tlemcen (Algérie)  
Faculté des sciences économiques et de gestion  
sb\_maliki@mail.univ-tlemcen.dz

**Résumé**

*La réforme du secteur de l'eau en Algérie est caractérisée actuellement par une libéralisation progressive du prix de l'eau. Or, cette tendance peut avoir des résultats néfastes sur le niveau de vie de la majorité des ménages algériens d'une façon générale et des ménages pauvres en particulier.*

*Cette interaction nécessite une vision plus globale afin d'assurer une gestion efficace de l'eau sachant que cette dernière est la ressource qui définit les limites du développement durable.*

*Notre paper présente une évaluation de la stratégie adoptée par notre pays en matière de gestion de l'eau dans le contexte globale du développement et de la bonne gouvernance qui enregistre parmi ses objectifs la réduction de la pauvreté.*

**Mots clés**

Eau - pauvreté – ouverture - économie de marché - prix.

**Introduction**

Lutter contre la pauvreté c'est aussi permettre aux populations d'accéder aux biens et services de base : aliments, santé, éducation, habitat, assainissement, énergie, communication, transport... Ou ces biens et services sont tout simplement absents ou limités, ou bien ils sont inaccessibles du fait de leur coût et, souvent, inadéquats.

Parmi ces stratégies de lutte contre la pauvreté un programme "Eau" pour permettre aux populations les plus démunies d'accéder à cette ressource vitale.

En effet, le problème posé aux gouvernements des pays en développement est de tout mettre en oeuvre pour trouver, au même titre que pour la Santé Publique ou l'Education Nationale, les moyens nécessaires pour mobiliser les quantités d'eau suffisantes, en qualité satisfaisante, pour l'approvisionnement des populations. L'approvisionnement en eau des populations est par la même occasion une garantie de la santé des individus pour lesquels l'eau représente le vecteur principal des maladies à l'origine de la mort quotidienne d'un grand nombre d'habitants de la planète. Selon l'OMS, 80 % des maladies sévissant sur terre sont d'origine hydrique.

Il faut signaler que l'eau et la pauvreté sont devenues liées de plus en plus dans le débat public, après l'annonce des buts du Développement du millénaire (MDGs) dans lesquels l'accès à l'eau potable est déclaré comme une partie explicite du premier but -éliminer l'extrême pauvreté et faim (Nations Unies, 2000).

L'Algérie fait partie des pays les plus déficitaires en eau. Effectivement, la disponibilité théorique moyenne est estimée à 500 m<sup>3</sup>/hab/an ce qui est un seuil critique, rappelons que les données réelles rapportent une valeur de 383 m<sup>3</sup>/hab/an. Elle représente moins de la moitié du seuil de rareté fixé par la Banque Mondiale à 1000 m<sup>3</sup>/hab/an et du quart du seuil de confort qui est de 2000 m<sup>3</sup>/hab/an.

Le responsable premier de cet état critique et des pénuries répétées est la mauvaise gouvernance de l'eau.

En effet, seul l'état, représenté par les institutions de l'hydraulique (ministère des ressources en eau, ADE, ANRH...), a pris sur la question de l'eau. Les projets sont réfléchis, formulés et réalisés selon une seule vision, celle du secteur de l'hydraulique. Ni le savoir faire traditionnel ni les résultats de recherches (adaptés aux conditions locales) ne sont pris en compte.

Au début des années 90, une nouvelle politique de l'eau basée sur l'unicité de la ressource, la gestion intégrée à l'échelle du bassin hydrographique, de gestion concertée, économique et environnementale a été mise en place et plusieurs institutions notamment, le conseil supérieur de l'eau et les agences de bassins hydrographiques ont été créées. Cependant, malgré l'émergence de ce cadre institutionnel permettant une gestion intégrée, l'intersectorialité et la démarche participative sont loin d'être réellement appliquées.

Au contraire, l'Algérie commence à libérer totalement la gestion des services publics des eaux et applique une nouvelle tarification selon le nouveau code des eaux qui peut influencer négativement sur la couche défavorisée de la population à savoir les pauvres.

### 1-Gouvernance de l'eau

Dans notre réflexion, La crise de l'eau est essentiellement une crise de gouvernance. Les causes incluent l'absence d'institutions adaptées aux problèmes de l'eau, la fragmentation des structures, des intérêts divergents en amont et en aval en ce qui concerne les droits des riverains et l'accès à l'eau, et le transfert illicite des ressources publiques à des intérêts privés, comme on le constate dans notre pays pour des entreprises d'eau minérale.

Il n'existe pas encore de définition convenue de la gouvernance de l'eau — les implications éthiques et les dimensions politiques faisant encore l'objet de discussions —, mais de nombreux problèmes touchant à la gestion de l'eau doivent être pris en considération.

Les principes d'une gouvernance efficace de l'eau (UNESCO, 2003) incluent la participation de l'ensemble des parties, la transparence, l'équité, la capacité d'ajustement, l'intégration et les questions éthiques.

L'adoption par les gouvernements d'une approche commerciale s'apparentant à celle du secteur privé, sans consulter les usagers et sans mettre en œuvre les dispositifs adaptés à la participation du public au processus décisionnel participe au non connaissance de la vraie demande de cette ressource vitale.

La réforme du seul secteur de l'eau n'est pas suffisante, les problèmes touchant aux ressources en eau sont complexes et dépassent le secteur de l'eau. De ce fait, les politiques liées au développement macroéconomique et à la démographie doivent tenir compte des impacts et des effets sur les ressources en eau et leurs utilisations.

Donc la gestion de l'eau est une question de justice sociale et environnementale fondée sur *l'équité, l'impartialité et la communication inter- et trans-générationnelle*. La dimension éthique de la gestion de l'eau dépend des réponses aux questions suivantes :

Qui participe au processus de prise de décision ?

Les participants sont-ils impliqués dans la formulation des choix, ou n'attend-on simplement que leurs réactions à des propositions déjà bien développées ?

Comment et quels types de coûts sont-ils examinés ?

A quelle(s) catégorie(s) d'information le public peut-il accéder ?

Comment les professionnels interagissent-ils avec les non-professionnels ?

La diversité culturelle et le patrimoine commun sont-ils respectés ? <sup>1</sup>

Comment l'équilibre entre, d'une part, les besoins du développement et, d'autre part, la protection de nos ressources naturelles sont-ils déterminés ?

## **2-Eléments de la crise de l'eau**

Plusieurs facteurs participent à l'aggravation de la crise de l'eau, parmi les plus importants on peut citer :

### **2- a- Augmentation de la demande**

L'augmentation rapide de la population mondiale a des implications énormes pour toutes les ressources y compris l'eau. Si la demande de cette ressource augmente, en parallèle Les gens feront face aux pénuries d'eau douce qui sérieusement va freiner la production de la nourriture et le développement économique.

Bien qu'il y ait des différences d'opinion, les plus mauvais scénarios suggèrent que presque sept milliard d'individus dans 60 pays mèneront des vies caractérisées par une des crises d'eau en 2050. Même sous suppositions optimistes, (Gardner-Outlaw et Engelman, 1997).

### **2-b-L'urbanisation**

Au début du 20ème siècle seulement un petit pourcentage de la population habitait en villes dans la plupart des régions du monde. La population urbaine a augmenté régulièrement pendant et a atteint 47% par le millénaire. Les projections indiquent qu'elle atteindra les 58% en 2025. Historiquement, La majorité de cette augmentation a été enregistré dans les pays développés.

L'Algérie de son côté a connue le même sort, puisque la dernière décade s'est distinguée par une urbanisation jamais vue depuis l'indépendance, ce qui a compliqué davantage la gestion de l'eau dans notre pays.

### **2- c- Mondialisation**

La consommation de l'eau a augmentée presque en double dans les 50 dernières années. Un enfant né dans le monde développé consomme 30-50 fois les ressources de l'eau par rapport à un autre né dans le monde en voie de développement. Ceux-ci les choix de la manière de vivre sont au moins aussi importants. Une demande pour de meilleurs services de l'eau et nouvelles utilisations telles que les machines à laver pour les ménages des pays en développement aura un impact négatif sur la crise de l'eau.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Citée dans, Claudine Brelet, « L'eau et la gouvernance : quelques exemples des meilleures pratiques éthiques », UNESCO,2004

<sup>2</sup> John Soussan, « poverty, water security and household use of water “,International Symposium on Water, Poverty and Productive uses of Water at the Household Level, 21-23 January 2003, Muldersdrift, South Africa, p222.

### 2- d- Développement agricole

La surface de terre irriguée avait doublé pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, arrivant à presque 100 millions d'hectares en 1950. A partir des années 70 l'irrigation a déclinée d'une façon marquée. Cependant la plupart des terrains agricoles du monde continueront à être arrosés à travers la pluie dans le futur. Molden et Fraiture (2004) estiment l'usage de l'eau en agriculture par 16,000 km<sup>3</sup> annuellement.

### 2- e- Changements climatiques

Le monde enregistre des changements climatiques assez importants accompagnés d'une augmentation de la température sur terre, ce qui entraîne une diminution des ressources hydriques par le biais d'une vaporisation. Le pire sera bien évidemment pour les pays aride et semi-aride comme le cas de l'Algérie.

Autre problème majeur lié à la gestion de l'eau concerne *l'accès* à cette ressource rare.

En effet le rapport du PNUD (2003) rappelle qu'actuellement, environ quatre-vingt pays, soit 40% de la population mondiale, ont des difficultés à accéder aux ressources hydriques ou encore disposent de sources non conformes en termes hygiénique et sanitaire.

De son côté L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) établit comme apport minimal d'eau pour vivre ("accès de base") une disponibilité égale à vingt litres par personne par jour, obtenue à partir d'une source située à moins d'un kilomètre de distance de son utilisation (voir Tableau 1

**Tableau1 :** Définition de l'accès à l'eau

	Distance/Temps	Volumes de l'eau reliés	Les besoins satisfaits	Priorités et actions
<i>Aucun accès Aux services de l'eau</i>	Plus de 1 Kilomètre/ plus de 30 min de marche	Très bas (souvent Au dessous de 5L j / pers)	La consommation ne peut pas être assurée. Conditions en matière d'hygiène sont compromises	Priorité très élevée. Fourniture de niveau de base
<i>Accès de base aux services de l'eau</i>	Il est situé dans un Kilomètre à moins de 30 min de marche aller-retour	IL n'excède pas en moyenne les 20 L d'eau j/pers	La consommation pourrait être satisfaite, mais les conditions hygiéniques sont précaires	Basse priorité. Amélioration des conditions et de l'approvisionnement hygiéniques au niveau des services intermédiaires

<i>Accès intermédiaire aux services de l'eau</i>	L'eau est fournie à partir d'un robinet simple situé dans un secteur autour de la maison	Approximativement 50 L en moyenne d'eau j/ per	La consommation est assurée, et les conditions hygiéniques et sanitaires pourraient être adaptés	Basse priorité Promotion des conditions hygiéniques proportionnelles, et encouragement de l'accès optimal
<i>Accès optimal aux services de l'eau</i>	L'eau est disponible par plus de robinets dans la maison	Entre les 100 et 200 L d'eau j/ per en moyenne	La consommation est assurée, et ainsi les conditions hygiéniques et sanitaires	Priorité très basse. Promotion des conditions hygiéniques, amélioration des cibles poursuivies

**Source :** Adapté de l'Organisation mondiale de la Santé (2003).

### 3- Situation algérienne

Le Projet de rapport (CNES, 2000)<sup>3</sup> souligne que l'Algérie n'a pas accordé à l'hydraulique toute l'attention qu'elle mérite. Il en résulte, dès lors, un retard fort préjudiciable qui affecte aujourd'hui le développement général du pays et qui empoisonne la vie quotidienne du citoyen.

A ce titre il faut signaler :

- la disparition de certains vergers traditionnels, suite à des prélèvements opérés au profit de l'AEP sur les eaux d'irrigation,
- les tensions fréquentes sur l'eau entre villes et industries en raison d'implantations industrielles mal pensées,
- une diminution très significative de la superficie irriguée équipée pour 1000 habitants qui est passée de 13 ha en 1962 à 5.4 ha en 1999.

Les pouvoirs publics, après avoir organisé des assises nationales de l'Eau en 1995, se sont rendus compte de la nécessité d'un élargissement de la concession au secteur privé national ou étranger.<sup>4</sup> S'agissant du Code des eaux tel que modifié par l'ordonnance n° 96-13 du 15 juin 1996, cinq principes de base fondent la Nouvelle Politique de l'Eau, à savoir:

- une gestion intégrée,
- une gestion économe,
- une gestion déconcentrée, coordonnée et unifiée dans le cadre du bassin hydrographique,
- **la participation des usagers à la gestion**
- le principe de compatibilité de la gestion des eaux avec la politique d'aménagement du territoire

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, consultez le Projet de Rapport « L'eau en Algérie : Le grand défi de demain », CNES, 2000, Alger, 83 pages.

<sup>4</sup> L'article 21 du code des eaux « La concession au sens de la présente loi s'entend comme un acte de droit public par lequel l'administration charge une personne morale publique ou privée en vue d'assurer un service d'intérêt public. A ce titre, elle peut être accordée aussi bien en faveur des établissements et entreprises publics, des collectivités locales que des personnes morales de droit privé. Ces dernières doivent justifier de qualifications nécessaires dont les modalités et conditions sont précisées par voie réglementaire.

La concession peut également consister en la réalisation d'infrastructures hydrauliques en vue de leur exploitation par le concessionnaire. Elle est dans tous les cas assortie d'un cahier des charges ».

et la protection de l'environnement.<sup>5</sup>

La nouvelle loi de l'eau en Algérie est caractérisée par :

- libération totale de la gestion des services publics des eaux,
- une nouvelle **tarification**.

La révision des tarifs est incontournable si l'Algérie veut attirer les investisseurs étrangers selon les spécialistes.<sup>6</sup> En fait, selon eux, les opérateurs étrangers qui ont déjà émis le souhait d'investir en Algérie et ceux qui s'appêtent même à conclure des accords, tels que la Lyonnaise des eaux et Suez, ont toujours posé le problème de la facturation, parce qu'avec les prix pratiqués, les investissements étrangers ne peuvent pas être rentables.

Il a été estimé dans le cadre du Plan National de l'Action Environnemental (PNAE), que le taux de subvention de l'eau était de 80% en 1997 en se basant sur le coût de mobilisation, de transfert et de traitement des projets en cours ou projetés à court terme. Cette subvention serait répartie comme le montre le tableau 2.

**Tableau 2 :** Taux de subvention de l'eau pour les différentes catégories de consommateurs (1997)

Catégorie	Tarif payé (DA/m <sup>3</sup> )	Subvention (DA/m <sup>3</sup> )	%
Ménages	7.8	40,2	84
Administration	16.2	31.8	66
Commerce	19.8	28.2	59
Industrie	23	25.0	52
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>11.2</b>	<b>36.8</b>	<b>77</b>

**Source :** CNES (2000), op.cité, p 67

Le tarif de consommation d'eau a évolué de 1 dinar (unité de base) en 1985 à 3,6DA en 1997, soit une augmentation de 360%.

Les tarifs selon la nouvelle loi sont appelés à connaître encore des hausses puisqu'il est précisé que la tarification doit tenir compte des exigences d'optimisation des coûts, de progrès de productivité et d'amélioration des indicateurs de performances et de la qualité de service.

Ainsi, depuis le début de l'année 2005, une nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement est en vigueur, l'Algérienne Des Eaux (ADE) est chargée de l'appliquer selon un tarif de base variant entre un minimum de 5.80 DA et un maximum de 6.30 DA.<sup>7</sup>

A partir de 2009, année de libéralisation totale du secteur de l'alimentation en eau potable, ce tarif risque d'être bien élevé encore.

***La question qu'on pose : quelle sera la part de la facture d'eau potable dans le revenu mensuel des ménages algériens, surtout les ménages considérés comme pauvres ?***

#### **4- Conséquences de la nouvelle politique face aux pauvres**

Pendant les années 80, on a cru que le marché jouerait un rôle bienfaiteur pour les pauvres.

Baptisée « consensus de Washington », la théorie chère aux institutions multilatérales de prêt

<sup>5</sup> CNES (2000), op.cité, p26

<sup>6</sup> Pour plus de détails, voir le Quotidien d'Oran n° 2993 du 31 Octobre 2004.

<sup>7</sup> In Le Soir d'Algérie, n°4346 du 23 Mars 2005.

basées dans la capitale américaine entrevoyait ainsi les retombées de la croissance économique. Pratiquement le marché n'a pas tenu ses promesses.<sup>8</sup>

Dans les pays industrialisés l'eau représente une dépense de 0,5 à 2 % du revenu des ménages moyens (1,3 % en Allemagne et aux Pays-Bas, 1,2 % en France) et est jugée beaucoup « trop chère » par la population en général lorsque son prix dépasse 3 % du revenu net d'un ménage moyen (Académie de l'eau, janvier 2004).

Comme la dépense pour l'eau est en augmentation constante depuis une quinzaine d'années, le problème de l'accessibilité économique de l'eau prend de l'ampleur.

Si le prix de l'eau pour l'utilisateur moyen est généralement sans grande incidence sur son budget, l'eau est devenue coûteuse pour un nombre croissant de ménages pauvres.<sup>9</sup>

En effet, A La Haye, après le Forum mondial de l'eau, Gérard Mestrallet, PDG de Suez (compagnie des eaux), a relevé les dangers de laisser la gestion de l'eau à une simple logique marchande ou mercantile.<sup>10</sup> "Certains invoquent les risques d'une privatisation de l'eau, de sa transformation en bien marchand ou de la mondialisation de l'industrie de l'eau. L'eau est un bien commun. Il faut s'opposer à la privatisation de la ressource en eau car, à nos yeux, l'eau n'est par une marchandise. Nous ne vendons pas une marchandise, nous assurons un service, celui de rendre disponible à chacun, en permanence, une eau purifiée et de restituer cette eau au milieu naturel après traitement. C'est le prix de ce service qui est facturé et non l'eau comme matière première." Assurer l'accessibilité au plus grand nombre constitue un principe de justice, l'eau devenant un droit, une capability selon la terminologie de Sen.

Ainsi les perceptions de pauvreté ont permis de d'arriver à un consensus général sur les paradigmes suivants :

\* La pauvreté, en tant qu'état de privation pluri-dimensionnelle, désigne l'impossibilité pour les individus d'atteindre les seuils économiques et sociaux du bien-être. Les multiples causes de la pauvreté sont soit internes ou structurelles, soit provoquées (par l'homme et/ou les politiques);

\* La pauvreté se rapporte assurément aux faibles revenus, au manque d'éducation et à la mauvaise santé. Mais, la tendance est à considérer la pauvreté comme le résultat direct de politiques inadéquates et de programmes de développement mal conçus, comme ceux qui entravent l'accès durable aux services sociaux ou au contrôle des biens de production (par exemple, ressources foncières et financières) et ceux qui font obstacle au transfert de pouvoir politique;

La pauvreté n'est pas un simple problème technique, elle est avant tout une question hautement politique. Afin d'être efficaces, les politiques de lutte contre la pauvreté doivent combiner analyse technique solide avec soutien politique adéquat et être légitimées par les pauvres eux-mêmes.

\* Les pauvres ne sont pas un groupe homogène. En outre, leurs stratégies d'adaptation et leurs stratégies de survie diffèrent et fluctuent constamment.

<sup>8</sup> RIBAU P, « pauvreté et coopération », Revue Economie & Management, n°2, Mars 2003, Université de Tlemcen, Algérie, p37.

<sup>9</sup> En France par exemple, les ménages ayant moins de 1 000 euros par mois pour vivre dépensent plus de 2 % de leurs revenus pour l'eau. Un titulaire du revenu minimum d'insertion (RMI : 412 euros par mois) dépense 3,3 % de ce revenu (Académie de l'eau, 2004, France)

<sup>10</sup> Cité dans le quotidien El Watan du 16 Février 2002.

**Tableau 3:** Pauvreté : phénomène multidimensionnel

Capacités	Caractéristiques
<b>Economique</b>	Capacité à gagner de l'argent, à consommer, à avoir des biens, à accéder à l'alimentation, à la sécurité, au bien-être matériel et à un statut social.
<b>Humaine</b>	Fondée sur la santé, l'éducation, la nutrition, <i>l'eau potable</i> et le logement (éléments clés du bien-être ainsi que moyens essentiels à l'amélioration des conditions d'existence).
<b>Politique</b>	Droits de l'homme, droit de se faire entendre et une certaine influence sur les politiques publiques et les priorités politiques ; la privation des libertés fondamentales ou des droits humains constitue un des aspects principaux de la pauvreté.
<b>Socio-culturelle</b>	Capacité à participer en tant que membre apprécié d'une communauté. Ces capacités font référence au statut social, à la dignité et autres conditions culturelles de l'appartenance à une société, qui sont fortement appréciées par les populations pauvres elles-mêmes.
<b>Protectrice</b>	Capacités à résister aux chocs économiques et externes.

**Source :** OECD/DAC(2001), p26.

Les caractéristiques multidimensionnelles de la pauvreté exigent dans les capacités humaines la disponibilité des éléments du bien-être social dont l'eau potable.

Les études réalisées jusqu'ici en Algérie sur la question de la pauvreté, se sont limitées à son volet unidimensionnel (alimentaire ou son équivalent monétaire). Les autres aspects socioéconomiques, sociodémographiques et environnementaux n'ont pas fait l'objet d'investigations suffisantes.

Une étude sur ces aspects (Maliki, 2002) démontre qu'un ménage situé en zone rurale et malgré que sa source d'approvisionnement en eau potable est réalisée à travers un raccordement au réseau, a de fortes probabilités de se classer parmi les pauvres. En zone urbaine, toutes les sources d'approvisionnement en eau potable participent positivement à augmenter la pauvreté des ménages.

Pour cela un financement de l'eau des pauvres devient indispensable afin de contourner les nouvelles augmentations du prix de l'eau. Concevoir l'eau comme un bien économique suppose qu'on lui affecte une valeur marchande, et donc un prix, censé recouvrir les coûts.

De ce fait, le principe de paiement de l'eau pour les usagers finaux est acquis, seules les modalités de calcul et de recouvrement sont discutées, notamment dans le cas de l'accès des plus pauvres. Par exemple, on encourage un abaissement des normes (canalisations de faible diamètre, faible pression, etc.) afin de diminuer le coût, et donc le prix d'accès au réseau. L'idée selon laquelle les

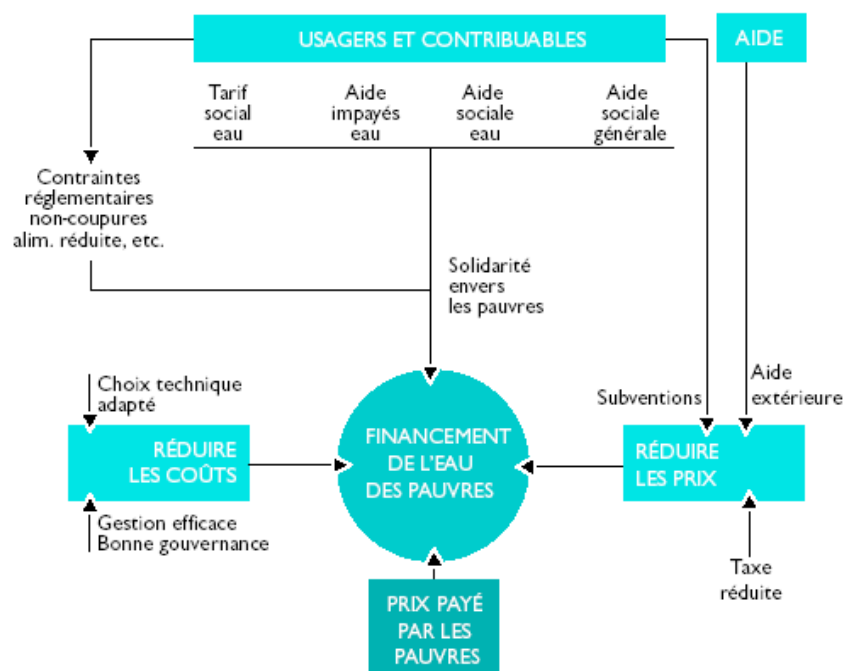


ménages défavorisés ne sont pas solvables est remise en cause (Etienne, 2003) on constate au contraire des taux de recouvrement très importants parmi cette population pauvre qui constitue alors un véritable marché pour les opérateurs privés, incitant ainsi à investir dans le secteur de l'eau [Jaglin, 2003]. Cette logique marchande est préconisée par divers auteurs qui insistent sur la nécessité de diversifier l'offre de services pour la rendre accessible au plus grand nombre, mais en diminuant le risque pour les opérateurs privés (soit grâce à des obligations contractuelles, soit avec une tarification sociale qui ne "soit pas trop basse"). L'hypothèse à la base de ce raisonnement est qu'à long terme tous soient connectés au réseau, symbole de la modernité.

De nombreux auteurs parmi eux (Etienne, 2003) montrent que les structures tarifaires progressives ne bénéficient pas aux plus pauvres : un compteur correspond rarement à une seule famille, le volume d'eau facturé représentant la consommation de plusieurs familles et dépassant de ce fait rapidement la première tranche sociale. De même, lorsqu'un propriétaire de compteur revend de l'eau à des familles voisines, il répercute sur ces acheteurs non connectés le coût de la consommation excessive. Cependant, face à ces dysfonctionnements, on va s'attacher à réviser certains principes de tarification sans prendre en considération les facteurs de blocage en amont ; en d'autres termes, on se situe au niveau des règles et non à celui du modèle d'évaluation qui n'est pas remis en cause.

Face à ces modèles marchands une politique de financement de l'eau des pauvres doit être appliquée en parallèle avec l'ouverture du marché de l'eau comme le démontre la figure 1

**Figure1 :** Financement de l'eau des pauvres



**Source :** Académie de l'eau, « De l'Eau pour tous », janvier 2004, France, p24

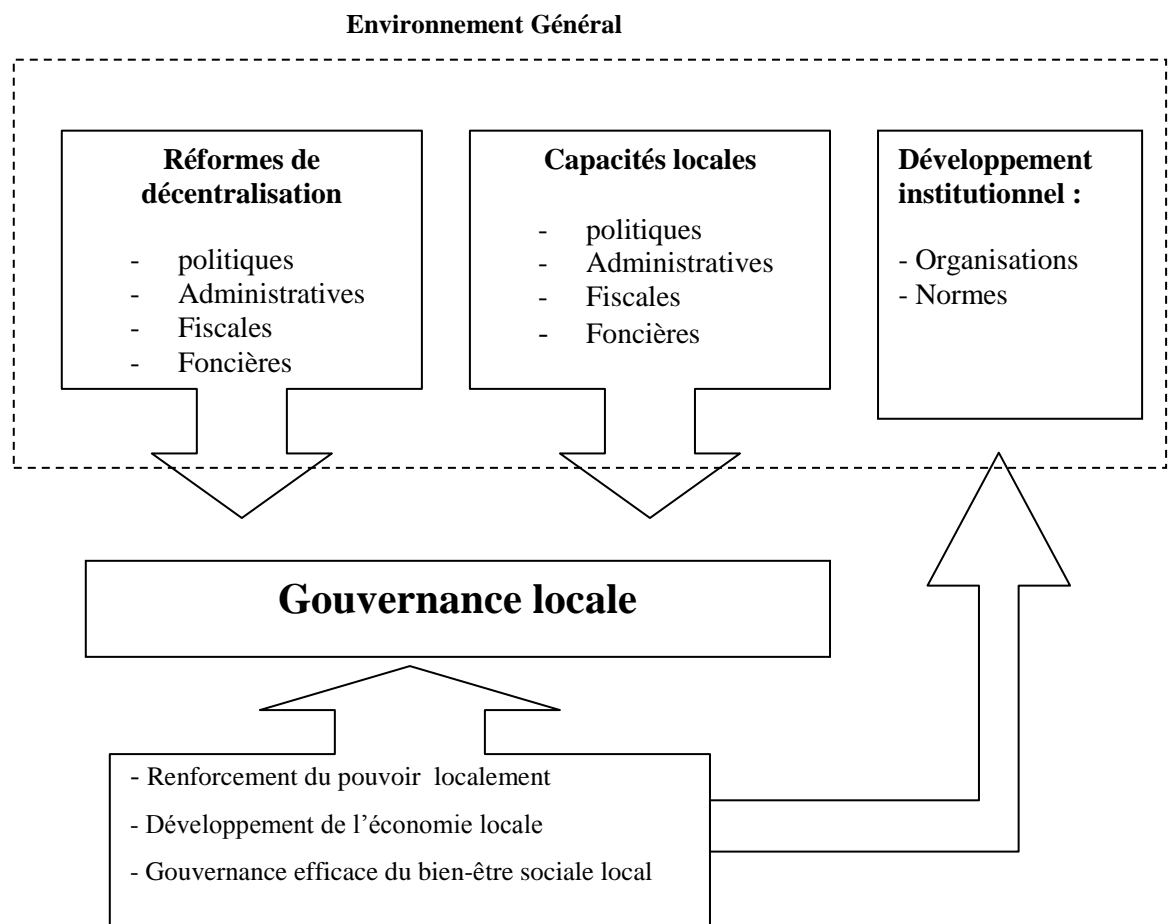
Les politiques de solidarité pour l'eau concernent principalement les ruraux et les pauvres. Afin de concrétiser ces politiques il faut :

- une aide publique en général ;

- une aide pour l'eau au milieu rural ;
- une aide pour l'eau destinée aux pauvres ( prix de l'eau est réduit par une gestion efficace, des taxes plus faibles et des actions ciblées sur les pauvres ou spécifiques à l'eau).
- Autoriser les collectivités locales à tenir en compte de certaines caractéristiques socio-économiques des abonnés dans la tarification de l'eau.

Une réflexion globale sur la gouvernance de l'eau en tenant compte des couches les plus défavorables doit passer en premier lieu par le niveau local en essayant d'utiliser les capacités locales afin de développer l'économie locale et par la suite dresser des politiques nationales de gestion de l'eau. On peut schématiser cette démarche de réflexion (Voir Figure 2) afin d'assurer une bonne gouvernance de l'eau.

**Figure2 :** Organigramme de la gouvernance locale



**Source :** élaborée par l'auteur.

Il convient de garder à l'esprit qu'une économie de l'eau privée n'aurait pour seule préoccupation que d'ajuster par les prix l'offre et la demande, et de ce fait ruiner les populations les plus fragiles.

Dans cette optique de gestion basée sur l'amélioration de la gouvernance locale, il est nécessaire pour l'Algérie d'élargir et de développer les moyens, les compétences et les prérogatives des collectivités locales.

### Conclusion

La nécessité d'une bonne gouvernance de l'eau sera indispensable si on veut vraiment gérer efficacement cette ressource rare tout en protégeant les ménages pauvres qui n'ont pas les moyens financiers afin de payer une facture de plus en plus chère.

La nouvelle politique de l'eau en Algérie se focalise seulement sur un modèle marchand qui privilège seulement la couverture des coûts.

Il est important d'acquiescer une vraie compréhension des problèmes particuliers dans ce secteur, ce qui suppose la réalisation d'un certain nombre d'enquêtes au niveau des ménages afin d'accompagner ce nouveau code des eaux par des stratégies de lutte contre la pauvreté et assurer une coordination des politiques sociales.

Le paradoxe algérien, stipule que même les ménages non pauvres rencontrent des difficultés d'accès, d'approvisionnement et de facturation de l'eau, ce qui repose la problématique dans un contexte plus globale.

Enfin il faut signaler que l'eau n'est pas seulement la question d'aujourd'hui mais elle est la première question de demain !

### Références

**Académie de l'eau** (2004), *De l'eau pour tous*, France, 34 pages.

**UNESCO** (2003), « » L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie », Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, Paris.

**Gardner-Outlaw, T. and Engelman, R.** (1997). *Sustaining Water, Easing Scarcity: A Second Update*. Washington DC, USA, Population Action International.

**UNEP.** (1999). *Global Environmental Outlook 2000*. London, UK, Earthscan.

**OMS** (2003), *The Right to Water*, Health and human rights publication series, no. 3.

**PNUD** (2003), *Rapport mondial sur le développement humain*, Oxford University Press, New York.

**OECD/DAC** (2001), *DAC Guidelines on Poverty reduction*, Paris: OECD.

**Maliki S. B.**(2002), *Quantification de la pauvreté urbaine et rurale en Algérie: cas de la wilaya de Tlemcen*, Thèse de magister, Université de Tlemcen, Algérie.

**Etienne J.**(2003), *Eau et assainissement en Afrique : croyances, modes et modèles*, Afrique Contemporaine, n°205, printemps.

**Jaglin S.**(2003), *La participation au service du néolibéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique Subsaharienne*, in Bacqué M.H., Syntomer Y. (eds.), *Gestion de proximité et démocratie participative : les "nouveaux" paradigmes de l'action publique*, Paris, La Découverte.

**David Molden and Charlotte de Fraiture** (2004), *Investing in Water for Food, Ecosystems and Livelihoods*, BLUE PAPER, Stockholm.

**Claudine Brelet** (2004), *L'eau et la gouvernance : quelques exemples des meilleures pratiques éthiques*, UNESCO.

**Ribau P** (2003), *Pauvreté et coopération*, Revue Economie & Management, n°2, Mars, Université de Tlemcen, Algérie, pp.35-39.

**John Soussan** (2003), *Poverty, water security and household use of water*, International Symposium on Water, Poverty and Productive uses of Water at the Household Level, 21-23 January, Muldersdrift, South Africa.

**Projet de Rapport** (2000), *L'eau en Algérie: Le grand défi de demain*, CNES, Alger, 83 pages.

**Le Quotidien d'Oran** n° 2993 du 31 Octobre 2004.

**Le Soir d'Algérie**, n°4346 du 23 Mars 2005.

**Le quotidien El Watan** du 16 Février 2002.

**United Nations** (2000), "United Nations Millennium Declaration (55/2)". Available at <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf>.